## PROCÉDURE D'ADMISSION

Toute demande dhébergement d'Insertion est à saisir sur le logiciel SI-SIAO ou contacter le SIAO au 04 71 09 27 25 siao43@asea43.org





contacttremplin@asea43.org

www.asea43.org

Pour les victimes de violences conjugales admission directe via le 115 avec une instalation immediate en hébergement.



## **MISSION**

Le service d'hébergement d'insertion se donne pour mission d'apporter un accompagnement global et un hébergement temporaire pour permettre à des personnes en difficulté et sans logement de trouver une solution de logement durable leur permettant de s'insérer socialement.

Le service s'adresse aux personnes majeures seules ou accompagnées d'enfants mineurs.





## **OBJECTIFS**

· Héberger

Le service accueille et met à disposition « un toit » à des personnes majeures, couples ou familles se trouvant sans logement, pour les aider à construire une solution de logement durable.

Sécuriser

Le service considère les besoins spécifiques de publics présentant une fragilité particulière, comme les femmes victimes de violence et certaines personnes ou couples avec enfant. Le service leur apporte un soutien spécifique destiné à responsabiliser et préserver de toute mise en danger imminente ou potentielle.

•Accompagner Vers et dans le logement pour une insertion durable

Le service construit, avec la personne accueillie, un accompagnement global et personnalisé, vers et dans le logement, lui permettant de développer son autonomie pour s'insérer durablement dans la société.

## **MOYENS**

Hébergements en logements diffus meubles, équipés (T1 au T4) sur l 'agglomérat ion du Puy, sur Yssingeaux et Monistrol

Appartements dédiés pour les victimes de violences conjugales

Appartements Mère Enfants (- 3 ans)

Animation du réseau de lutte contre les violences conjugales secteur Es

Service AVEC : Parcours de sortie de prostitution, DEPISTES

Accompagnement global réalisé par un binôme de travailleurs sociaux

Projet personnalisé construit avec la personne

Equipe de travailleurs sociaux formés aux violences conjugales